

République Française

DEPARTEMENT du PUY-de-DÔME

DÉLIBÉRATION

du CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION du MOIS de DÉCEMBRE 2019
SEANCE du MARDI 3 DÉCEMBRE 2019

ENVIRONNEMENT, HABITAT ET GRANDS PROJETS Déploiement du Très Haut Débit

Avenant à la convention d'approche coordonnée avec Région pour la construction de pylônes
de téléphonie mobile en "zones blanches"

N° 5.80

Séance présidée par Monsieur Jean-Yves GOUTTEBEL
Président du Conseil départemental

Etaient présent(e)s :

M. Jean-Yves GOUTTEBEL, M. Alexandre POURCHON, Mme Pierrette DAFFIX-RAY, M. Serge PICHOT, Mme Sylvie MAISONNET, M. Gérard BETENFELD, Mme Dominique GIRON, M. Olivier CHAMBON, M. Bernard SAUVADE, Mme Dominique BRIAT, Mme Nicole ESBELIN, M. Laurent DUMAS, M. Damien BALDY, Mme Valérie BERNARD, Mme Colette BETHUNE, M. Claude BOILON, M. Grégory BONNET, Mme Martine BONY, Mme Nathalie CARDONA, M. Lionel CHAUVIN, Mme Annie CHEVALDONNÉ, M. Jean-Luc COUPAT, M. Gérald COURTADON, Mme Elisabeth CROZET, M. Jean-Paul CUZIN, Mme Caroline DALET, M. Pierre DANIEL, Mme Nadine DÉAT, M. Antoine DESFORGES, Mme Jeanne ESPINASSE, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M. Lionel GAY, Mme Jocelyne GLACE LE GARS, M. Jacky GRAND, Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Audrey MANUBY, Mme Marie-Anne MARCHIS, M. Florent MONEYRON, M. Bertrand PASCIUTO, M. Jean-Philippe PERRET, M. Gilles PÉTEL, Mme Anne-Marie PICARD, M. Jean PONSONNAILLE, Mme Monique POUILLE, Mme Valérie PRUNIER, Mme Clémentine RAINEAU, M. Patrick RAYNAUD, M. Pierre RIOL, Mme Monique ROUGIER, M. Michel SAUVADE, Mme Elise SERIN, Mme Eléonore SZCZEPANIAK.

Absent(e)s ou
excusé(e)s :

M. Bertrand BARRAUD, Mme Jocelyne BOUQUET, M. Jean-Marc BOYER, Mme Catherine CUZIN, M. Eric GOLD, M. Lionel MULLER, M. Flavien NEUVY, Mme Bernadette TROQUET .

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales (troisième partie) et en particulier son article L. 3211-1,

Vu les dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée départementale,

LE PRÉSIDENT AYANT PRÉALABLEMENT

EXPOSÉ

1. Rappel du contexte

Le Département du Puy-de-Dôme est de longue date engagé dans l'amélioration des services de connectivité filaire et mobile dont la fragilité est particulièrement pénalisante pour les territoires ruraux.

Sur la question de la téléphonie et de l'Internet mobile et suite à divers appels à projets gouvernementaux visant la résorption des « zones blanches », 51 installations ont été réalisées depuis 2003, dont 39 financées par le Conseil départemental.

Par délibération du 19 décembre 2018, le Conseil départemental a voté une participation financière à la construction de deux nouveaux équipements retenus au programme « zones blanches en centres-bourgs ». La maîtrise d'ouvrage de ces constructions est assurée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces équipements desserviront les centres-bourgs des communes de :

- Lachaux,
- Saulzet-le-Froid.

La construction des sites s'est réalisée au printemps et en début d'été 2019. Ils sont désormais à la disposition des opérateurs qui doivent installer leurs équipements et activer les sites sous 6 à 8 mois.

S'agissant d'une opération de « zone blanche », chacun des sites émettra les services des quatre opérateurs de téléphonie mobile.

Enfin, les sites utiliseront les technologies dites de « quatrième génération (4G) » assurant ainsi une disponibilité des services voix et Internet mobiles.

2. Objet de l'avenant à la convention d'approche coordonnée

Le présent avenant a pour objet de compléter l'article 6 de la convention d'approche coordonnée initiale relatif aux modalités de contributions financières. Il permettra le versement anticipé à la Région de la participation financière du Département, dès que la réception des travaux aura été constatée.

Rappel du dispositif financier et de la participation du Département du Puy-de-Dôme

Les dispositions financières pour la réalisation des sites sont les suivantes :

- la Région, en tant que maître d'ouvrage, finance 20 % des coûts du projet en autofinancement et 50 % des coûts du reste à charge après déduction des subventions de l'État,
- le Département du Puy-de-Dôme finance le solde du reste à charge.

Coûts prévisionnels de réalisation des deux sites

Montant total pour la construction des 2 sites	199 508,28 € HT
Subvention de l'État	128 443,00 € HT
Participation Région Auvergne-Rhône-Alpes	55 501,46 € HT
Reste à charge Département du Puy-de-Dôme	15 593,80 € HT soit 18 712,56 € TTC

Le reste à charge pour le Département s'établit à **15 593,80 € HT**, soit **18 712,56 € TTC**.

Sur proposition de la Vice-Présidente déléguée en charge de l'innovation, de la transition énergétique, du tourisme et de l'habitat durable,

Après en avoir délibéré en séance publique, le quorum étant atteint,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME**DECIDE**

à l'unanimité des suffrages exprimés,

① - **d'approuver** les termes de l'avenant à la convention tel que joint en annexe à la présente délibération,

② - **d'autoriser** le Président du Conseil départemental ou, par délégation, la Vice-Présidente déléguée du Conseil départemental en charge de l'innovation, de la transition énergétique et numérique, du tourisme et de l'habitat durable, à signer ledit avenant,

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 063-226300010-20191203-lmc11141-DE-1-1
le 16/12/19
Publication le 16/12/19
Notification le 16/12/19
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Clermont-Ferrand, le 16/12/19
P/le Président du Conseil départemental,
Signé : Dominique GIRON

**Par délégation du Président,
La Vice-Présidente du Conseil départemental,**



Dominique GIRON